



Froyennes, le 26 mai 2010

**Communiqué de presse**  
**Encombrants ménagers réutilisables :**  
**Donnez-les au lieu de les jeter !**

Nous consommons chaque jour des biens et des services divers. Lorsque l'un de ces biens ne nous semble plus d'aucune utilité, notre réflexe premier est souvent de le jeter. Alors pensez-y : **Ne jetez plus vos encombrants ménagers en bon état mais donnez-les** à des personnes de votre entourage ou à des associations !

**L'Intercommunale Ipalle collabore avec le Réseau Ressources** afin d'effectuer la **collecte sélective d'encombrants ménagers réutilisables**. Les entreprises d'économie sociale, partenaires du projet, valorisent ces encombrants de façon prioritaire par leur remise en service ou par recyclage.

*Saviez-vous que...*

**Sur simple appel téléphonique, ces objets en bon état (mobilier, objets de décoration intérieure volumineux, luminaires, etc.) seront récoltés dans un délai de maximum 10 jours ouvrables à votre domicile. Ce service est entièrement gratuit !**

Les encombrants doivent obligatoirement être déposés au rez-de-chaussée. Si, lors de la collecte, un bien s'avère non réutilisable, il ne sera pas repris. Vous devez alors, vous rendre au parc à conteneurs pour l'évacuer.

*Qui contacter ?*

Les habitants de Ath, Brugelette, Chièvres, Ellezelles, Enghien, Flobecq, Lessines, Silly peuvent contacter **le Carré à Lessines au 068/64.67.15**

Les habitants de Antoing, Beloeil, Bernissart, Brunehaut, Frasnes-lez-Anvaing, Leuze en Hainaut, Péruwelz, Rumes, Tournai peuvent contacter **la Poudrière à Péruwelz au 069/77.43.44**

Nous sommes à la recherche d'un partenaire pour organiser ce service pour les communes de Celles, Comines-Warneton, Estaimpuis, Mont de l'Enclus, Mouscron et Pecq.

*Pensons Durable !*

**En 2007, 1182 appels ont été reçus et 368 tonnes d'encombrants ont pu être réutilisés !**

Plus que jamais à l'époque où l'énergie et les matières premières flambent, cette opération permet d'alléger les dépenses pour les personnes à plus bas revenus et s'inscrit dans le développement durable. Indépendamment même des économies qu'elles engendrent, **la réutilisation, la réparation, le don ou la revente constituent des formes non négligeables de prévention des déchets**. Afin de donner une seconde vie aux objets, les citoyens peuvent aussi s'adresser à diverses associations qui se trouvent sur le site [www.res-sources.be](http://www.res-sources.be)

**POUR TOUTE INFORMATION :**

IPALLE – Service Communication - Stéphanie Collard

Chemin de l'Eau Vive, 1 7503 FROYENNES

Gsm : 0473/66.15.82 Tél : 069/84.59.88 Fax : 069/84.51.16

E-mail : [stephanie.collard@ipalle.be](mailto:stephanie.collard@ipalle.be) Site web : [www.ipalle.be](http://www.ipalle.be)